

le CWBP

**CODE WALLON
DE BONNES PRATIQUES****LE CWBP EST UN OUTIL DESTINÉ À METTRE
EN OEUVRE LE DÉCRET DU 5 DÉCEMBRE 2008
DIT «DÉCRET SOLS»****OUTIL TECHNICO-ADMINISTRATIF**

Instrument de référence unique, le Code Wallon de Bonnes Pratiques (CWBP) constitue une aide précieuse pour guider l'expert dans ses démarches et accompagner le propriétaire/l'exploitant d'un terrain depuis la question initiale sur l'état de la qualité de son sol jusqu'à l'obtention du Certificat de Contrôle du Sol.

Véritable outil technico-administratif, le CWBP est constitué de 5 guides :

- Le guide de référence pour l'étude d'orientation.
- Le guide de référence pour l'étude de caractérisation.
- Le guide de référence pour l'étude de risques.
- Le guide de référence pour le projet d'assainissement.
- Le guide de référence pour l'évaluation finale.

<http://environnement.wallonie.be/>
<http://dps.environment.wallonie.be>



Wallonie



Y a-t-il une pollution ?

Guide de référence pour l'étude d'orientation

GREO

Comment définir la pollution ?

Guide de référence pour l'étude de caractérisation

GREC

Quelles menaces représente cette pollution ?

Guide de référence pour l'étude des risques

GRER

Comment assainir ?

Guide de référence pour le projet d'assainissement

GRPA

Tout est-il maintenant en ordre ?

Guide de référence pour l'évaluation finale

GRF

Les atouts du CWBP

- Outil de référence unique offrant des bases de travail uniformes
- Structure homogène sur le fond et sur la forme

➤ Instruction simplifiée et accélérée

- Veille technico-administrative permettant de faire évoluer les guides
- Critères d'évaluation équitables
- Procédures économiquement soutenables

➤ Des sols meilleurs pour une wallonie meilleure

~~Pollution~~



~~Menace~~



✓ Pas de pollution

✓ Pas de menace

✓ Assaini



Certificat de contrôle du sol